



La Dauphine

Les Œuvres de la Maison Dauphine

Procès-verbal de la 29^e assemblée annuelle des membres
tenue le 23 septembre 2020 à 17h30
par visioconférence

Présences :

Membres

Voir en annexe

Invités

Risdon, M. Kenneth Édouard, directeur général

Des membres du conseil d'administration de la Fondation Maison Dauphine, des membres du personnel, des partenaires des Œuvres de La Dauphine assistaient également à l'assemblée.

1. Mot de bienvenue

Le quorum est atteint, l'assemblée annuelle des membres des Œuvres de la Maison Dauphine est ouverte à 19h30. Le président de l'assemblée, Bernard Hudon, souhaite la bienvenue à tous.

Sur invitation du président, Maude Desharnais, modératrice explique le déroulement de l'assemblée annuelle des membres étant donné en visioconférence.

Monsieur Hudon adresse quelques mots aux participants, entre autres, pour remercier les membres du conseil d'administration, les membres, les employés et les bénévoles des Œuvres pour leur travail assidu. Il fait part que l'organisation a su s'adapter à la pandémie Covid-19 et apporter les changements appropriés pour donner les services auprès des jeunes. Les réunions du conseil d'administration ont pu se tenir par visioconférence. Il termine en mentionnant que les Œuvres ont terminé l'année financière avec un surplus.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par André Potvin, appuyé par Anne Robitaille, d'adopter l'ordre du jour tel qu'il apparaît en annexe au présent procès-verbal. La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Assemblée annuelle des membres du 11 septembre 2019

3.1 Adoption du procès-verbal de la 28^e assemblée annuelle des membres tenue le 11 septembre 2019

Les membres ont pris connaissance du procès-verbal de la 28^e assemblée annuelle qui a été transmis aux membres le 18 septembre dernier par courrier électronique.

Il est proposé par Guy Leblanc, appuyé par Michel Stein, d'adopter le procès-verbal de l'assemblée annuelle des membres tenue le 11 septembre 2019 tel que présenté. La proposition est adoptée à l'unanimité.

3.2 Affaires en découlant

Le président indique que le sujet en découlant sera traité au point 6.

4. États financiers vérifiés et rapport de l'auditeur indépendant

4.1 États financiers pour la période se terminant le 30 juin 2020

Les membres ont reçu le 18 septembre dernier par courrier électronique les États financiers des Œuvres de la Maison Dauphine qui sont présentés à l'écran.

Le président invite monsieur Jean-François Labrecque de la firme GRL, s.e.n.c.r.l. à présenter les états financiers des Œuvres. M. Labrecque précise que la firme GRL donne un avis favorable aux états financiers et ceux-ci ont une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 juin 2020.

M. Labrecque fait part de la composition des produits s'élevant à 1 405 256 \$ et des charges de 1 281 464 \$ pour un excédent des produits sur les charges de 123 792 \$. Il commente le bilan et porte l'attention aux membres sur la composition du fonds des immobilisations de 371 272 \$.

Monsieur Labrecque, à la demande d'un membre, indique, qu'à son avis, les opérations de la corporation respectent l'ensemble de la réglementation relative à son statut d'organisme enregistré de bienfaisance.

Il est proposé par Grant Regalbuto, appuyé par Norman Jess, d'adopter la résolution **OMD-AAM-2020-09-23-001** concernant les états financiers audités de 2019-2020 tels qu'ils apparaissent en annexe au présent procès-verbal. La proposition est adoptée à l'unanimité.

4.2 Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers au 30 juin 2020

Le point a été traité au point 4.1.

Il est proposé par Norman Jess, appuyé par Guy Leblanc d'ajourner l'assemblée à 17h45 pour la présentation des états financiers de la Fondation Maison Dauphine.

Monsieur Labrecque quitte la réunion.

À 17h55, il est proposé par Anne Robitaille, appuyé par Charles-Étienne Pépin de reprendre l'assemblée annuelle des membres des Œuvres de la Maison Dauphine.

5. Rapport d'activités 2019-2020

Les membres ont reçu le 18 septembre dernier par courrier électronique le Rapport d'activités 2019-2020 des Œuvres de la Maison Dauphine.

Sur invitation du président d'assemblée, le directeur général, Ken Risdon' présente le Rapport d'activités 2019-2020. Le rapport décrit les services de La Dauphine offerts par activité avec ses approches, son fonctionnement et son impact dans le contexte particulier de la Covid-19. La Dauphine a augmenté la limite d'âge de la clientèle jusqu'à 35 ans et les services ont été adaptés en conséquence.

La pandémie a contribué à accélérer la mise en place de plusieurs moyens pour venir en aide aux jeunes. Compte tenu du contexte de la pandémie, il y a eu une baisse en présence de la clientèle, mais les interventions auprès des jeunes ont pu se faire autrement.

Il termine en remerciant les employés et les bénévoles qui ont su s'adapter à l'organisation du travail dans ce contexte du Covid-19.

À la demande d'un membre s'il y a eu des mises à pied, monsieur Risdon indique que certains employés ont fait du télétravail tandis que d'autres ont bénéficié du programme du gouvernement fédéral (PCU).

Les membres félicitent la direction générale et son équipe pour l'excellent travail. Des félicitations particulières au directeur général d'avoir su motiver son équipe durant cette période difficile.

Le président mentionne que le conseil d'administration des Œuvres recommande aux membres l'adoption du Rapport d'activités 2019-2020.

Il est proposé par Michel Stein, appuyé par Anne Robitaille, d'adopter la résolution **OMD-AAM-**

2020-09-23-002 concernant l'adoption du Rapport d'activités 2019-2020 tel que soumis. La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Nomination de la firme de vérification externe pour les exercices se terminant les 30 juin 2021, 2022 et 2023

Sur invitation du président, le trésorier indique que le conseil des Œuvres et de la Fondation Maison Dauphine procède à tous les 3 ans à des soumissions pour le choix de l'auditeur. Trois soumissions ont été reçues. La firme Brassard Carrier Associés Inc, Société de comptables professionnels agréés, a été retenue en raison de son expertise avec les organismes communautaires et de ses honoraires avec une variation annuelle.

Sur recommandation du conseil d'administration, il est proposé par Norman Jess, appuyé par Guy Leblanc d'adopter la résolution **OMD-AAM-2020-09-23-003** concernant la nomination de la firme de vérification externe, Brassard Carrier et Associés, pour les années se terminant les 30 juin 2021, 2022 et 2023. La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Ratification des actes posés par les administrateurs et dirigeants de la Corporation depuis la dernière assemblée annuelle des membres

Les membres ont reçu le 18 septembre dernier par courrier électronique la liste des décisions prises et les actes posés par le conseil d'administration et par les dirigeants de l'année 2019-2020. Aucune question n'a été posée par les membres.

Il est proposé par Joan Dugas, appuyé par Anne Robitaille, d'adopter la résolution **OMD-AAM-2020-09-23-004** concernant la ratification des décisions prises et des actes posés par le conseil d'administration et par les dirigeants au cours de l'année 2019-2020. La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. Élection des membres au conseil d'administration

Le président de l'assemblée mentionne qu'en conformité avec l'entente de partenariat avec la Compagnie de Jésus, celle-ci a renouvelé le mandat de Marc Rizzetto. Il ajoute que la Compagnie de Jésus nomme 2 personnes à siéger au conseil d'administration des Œuvres. La 2^e personne est Bernard Hudon.

Le président d'assemblée mentionne les noms des membres dont le mandat vient à échéance en 2020. Il s'agit de Guy Leblanc, Guy Parent, Anne Robitaille et de Maude Desharnais qui a terminé le mandat de Joan Dugas.

Il est proposé par Michel Stein, appuyé par Grant Regalbuto, de renouveler les mandats de Guy Leblanc, Guy Parent, Anne Robitaille et de Maude Desharnais. Tous les quatre sont disposés à accepter un mandat de 2 ans. Les autres personnes qui poursuivront leur mandat sont Norman Jess, Charles-Étienne Pépin et André Potvin.


9. Varia

Sur invitation du président d'assemblée, les membres n'ont aucune question. Le président présente les membres du conseil d'administration des Œuvres. Des félicitations en provenance de la représentante de la Ville de Québec pour le travail accompli.

10. Levée de la séance

Il est proposé par Joan Dugas, appuyé par Charles-Étienne Pépin, de lever la séance de l'assemblée annuelle des membres à 18h10. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Bernard Hudon
Président



Guy Leblanc
Secrétaire



La Dauphine

Les Œuvres de la Maison Dauphine

Présences à l'assemblée annuelle des membres 23 septembre 2020

Desharnais, Maude	Dugas, Joan	Hudon, Bernard
Jess, Norman	Leblanc, Guy	Munger, Jessika
Potvin, André	Regalbuto, Grant	Rizzetto, Marc
Robitaille, Anne	Ruest, Lucille	Stein, Michel

Ordre du jour

**29^e Assemblée annuelle des membres
le mercredi 23 septembre 2020 à 17h30
par visioconférence**

Projet d'ordre du jour

1. Mot de bienvenue (président)
2. Adoption de l'ordre du jour (président)
3. Assemblée annuelle des membres du 11 septembre 2019
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la 28^e assemblée annuelle des membres tenue le 11 septembre 2019 (document ci-joint)
 - 3.2. Affaires en découlant
4. États financiers vérifiés et rapport de l'auditeur indépendant (résolution jointe)
 - 4.1. États financiers pour la période se terminant le 30 juin 2020
 - 4.2. Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers au 30 juin 2020
5. Rapport d'activités 2019-2020 (résolution jointe)
6. Nomination de la firme de vérification externe pour les exercices se terminant les 30 juin 2021, 2022 et 2023 (résolution jointe)
7. Ratification des actes posés par les administrateurs et dirigeants de la Corporation depuis la dernière assemblée annuelle des membres (liste des décisions et résolution jointes)
8. Élection des membres au conseil d'administration
9. Varia (président)



La Dauphine

Les Œuvres de la Maison Dauphine

Résolution OMD-AAM-2020-09-23-001 concernant l'adoption des états financiers audités 2019-2020

*Adoptée lors de la 29^e assemblée générale annuelle des membres
régulièrement convoquée et tenue le 23 septembre 2020*

- Considérant** l'article 11 du règlement no.1 (règlements généraux) (version consolidée le 10 avril 2014) qui stipule que les membres de la corporation doivent recevoir en assemblée annuelle les états financiers vérifiés pour l'exercice précédent;
- considérant** les responsabilités du conseil en matière de gestion générale de la corporation tel que le stipule le mandat du conseil et la recommandation du conseil aux membres d'adopter les dits états financiers (**Résolution OMD-CA-2020-09-16-002**);
- considérant** l'avis de l'auditeur indépendant à l'effet que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Corporation Les Œuvres de la Maison Dauphine au 30 juin 2020 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif;
- considérant** que les bailleurs de fonds principaux des Œuvres de la Maison Dauphine (Ministère de la Santé et des Services sociaux et Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du gouvernement du Québec) requièrent que les états financiers annuels des Œuvres soient adoptés par les membres lors de leur assemblée annuelle.

Sur proposition de Grant Regalbutto, appuyée par Norman Jess, il est résolu à l'unanimité.

- D'** adopter les états financiers des Œuvres de la Maison Dauphine pour l'exercice 2019-2020 tels qu'ils apparaissent en annexe au présent procès-verbal;
- d'** autoriser le président et le trésorier à signer lesdits états financiers.

Guy Leblanc
Secrétaire



La Dauphine

Les Œuvres de la Maison Dauphine

**Résolution OMD-AAM-2020-09-23-002 concernant
le rapport annuel d'activités 2019-2020**

*Adoptée lors de la 29^e assemblée générale annuelle des membres
régulièrement convoquée et tenue le 23 septembre 2020*

- Considérant** que les bailleurs de fonds principaux des Œuvres de la Maison Dauphine (Ministère de la Santé et des Services sociaux et Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du gouvernement du Québec) requièrent que le rapport annuel d'activités des Œuvres soit adopté par les membres lors de leur assemblée annuelle;
- considérant** le rapport annuel d'activités soumis par la direction générale avec la documentation rendue disponible selon les modalités prévues dans la convocation;
- considérant** la recommandation favorable du conseil d'administration (**Résolution OMD-CA-2020-09-16-003**).

Sur proposition de Michel Stein, appuyée par Anne Robitaille, il est résolu à l'unanimité :

- D'** adopter le rapport d'activités 2019-2020 des Œuvres de la Maison Dauphine.

Guy Leblanc
Secrétaire



La Dauphine

Les Œuvres de la Maison Dauphine

**Résolution OMD-AAM-2020-09-23-003 concernant
la nomination de la firme de vérification externe pour les exercices
se terminant les 30 juin 2021, 2022, 2023**

*Adoptée lors de la 29^e assemblée générale annuelle des membres
régulièrement convoquée et tenue le 23 septembre 2020*

Considérant l'article 11 des règlements généraux #1 (version consolidée en date du 10 avril 2014) confie aux membres en assemblée annuelle le soin de nommer la firme de vérification externe de la corporation.

Sur proposition de Norman Jess, appuyée par Guy Leblanc, il est résolu à l'unanimité :

De nommer la firme Brassard Carrier Associés Inc, Société de comptables professionnels agréés, à titre de firme de vérification externe pour les exercices se terminant les 30 juin 2021, 2022 et 2023.

Guy Leblanc
Secrétaire



La Dauphine
Les Œuvres de la Maison Dauphine

**Résolution OMD-AAM-2020-09-23-004 pour ratifier
les décisions prises et les actes posés par le conseil
d'administration et par les dirigeants 2019-2020**

*Adoptée lors de la 29^e assemblée générale annuelle des membres
régulièrement convoquée et tenue le 23 septembre 2020*

- Considérant** l'article 11 du règlement no.1 (règlements généraux) (version consolidée le 10 avril 2014) qui stipule qu'il appartient à l'Assemblée annuelle de la corporation de ratifier les actes posés par le conseil d'administration;
- considérant** la liste des décisions prises par le conseil d'administration en 2019-2020 incluse dans la documentation rendue disponible selon les modalités prévues dans la convocation.

Sur proposition de Joan Dugas, appuyée par Anne Robitaille, il est résolu à l'unanimité :

- De** ratifier l'ensemble des décisions prises et les actes posés par le conseil d'administration et par les dirigeants au cours de l'année 2019-2020.

Guy Leblanc
Secrétaire